

## EDITO

### **Exigeons une véritable revalorisation des salaires ! Refusons le pacte !**

La perte d'attractivité de nos métiers n'est malheureusement plus à démontrer. La crise du recrutement de personnels enseignants s'enracine. Le nombre des demandes de ruptures conventionnelles progresse de manière inquiétante. Et, comme si nos conditions de travail n'étaient pas déjà assez pénibles, la réforme Macron/ Borne vient de nous infliger un allongement de la durée de cotisation et une retraite à 64 ans.

Et ce ne sont pas les salaires qui susciteront des vocations ! Là aussi preuve a été faite d'un déclassé vertigineux de nos métiers et d'un recul inacceptable de nos rémunérations. Les récentes réponses du gouvernement sont pourtant déconnectées de la réalité, relativement au niveau de l'inflation et des pertes de pouvoir d'achat accumulées ces dernières années. Les promesses du candidat Macron qui s'était engagé sur une augmentation de 10% des salaires sans contrepartie ? Aux oubliettes !

L'enveloppe allouée pour la partie « socle » des salaires sera largement insuffisante, sans compter que les mesures « socle » ignorent un grand nombre de personnels. Le pacte, proposé à la rentrée 2023, n'a rien d'une revalorisation ; il prévoit la rémunération de missions supplémentaires, dont le remplacement si cher au président Macron. Le « travailler plus pour gagner plus » revient au grand galop ! Mais comment envisager sérieusement de travailler plus quand les enquêtes du ministère elles mêmes attestent d'un grand épuisement des enseignantes et enseignants ? Les personnels qui prendront le risque de « pactiser » devront rendre des comptes au chef d'établissement, en vertu de la lettre de mission et du contrôle de la réalisation des missions, prévus par la logique du pacte.

Avec de telles perspectives, le SNES-FSU appelle les personnels à ne pas souscrire le pacte. C'est toute l'intersyndicale qui aujourd'hui exige une vraie revalorisation et le basculement du budget prévu au titre du « pacte » dans la partie « socle ».

*Alain Héraud*

**Mercredi 7 juin de 9h à 12h, le SNES-FSU vous invite à un stage de formation syndicale dans chacun de nos départements**

- à la maison syndicale, 10 rue Chicoutimi, à Angoulême
- à la maison syndicale, 8 rue Cugnot à Niort
- à la maison syndicale à Poitiers, 16 avenue du parc d'artillerie
- à Rochefort, au Palais des Congrès

Inscrivez-vous sur notre site ou à [s3poi@sn.es.edu](mailto:s3poi@sn.es.edu) et surtout déposez votre demande d'autorisation d'absence à votre chef d'établissement avant le 5 mai. Modèle sur notre site ou autorisation délivrée automatiquement au moment de votre inscription sur notre site !

*Ce stage est ouvert aux syndiqué.es et à nos sympathisant.es.*



## Mutations Intra-académiques : consultation, vérification, demande de modification éventuelle des barèmes/vœux du 2 mai (12h) au 12 mai avant 17h sur SIAM via Iprof

- **2 mai** : affichage des barèmes
- **avant le 12 mai 17h** : **demande de modification du barème, à formuler à l'adresse [mvt2023@ac-poitiers.fr](mailto:mvt2023@ac-poitiers.fr)**  
(Date limite de remise de pièces justificatives après publication des barèmes retenus pour demandes éventuelles de corrections de barème)
- **jusqu'au mardi 16 mai 12h**, affichage des barèmes corrigés par les services.

Dans le long processus de la mutation intra académique, nous en sommes aujourd'hui à la phase essentielle de la **consultation sur Iprof du barème** que l'administration retient pour chacun de vos vœux.

En effet, le barème affiché sur Siam au moment de la saisie de vos vœux n'est qu'indicatif. Ce sont les services du rectorat qui l'établissent au vu des pièces que vous avez fournies pour justifier de votre situation, des types de vœux formulés.

Aussi par précaution, au cas où une erreur se serait glissée, **vous devez consulter ce barème dans la période indiquée (du 2 mai au 12 mai avant 17h), nous contacter de toute urgence si une différence notable apparaissait**. Nous vous indiquerons alors la démarche à suivre et quelle(s) pièce(s) justificative(s) envoyer pour faire procéder à la correction de votre barème.



**Fiche n°31** à renseigner et renvoyer, téléchargeable sur notre site.

Une fois cette étape passée, vous serez traité.e par l'algorithme avec le barème qui vous est compté. Le fait de demander officiellement, et par écrit à l'administration, une correction de barème (le cas échéant) facilite d'éventuels recours ultérieurs.

**Point d'attention** : il est possible qu'au moment de l'affichage des barèmes, les bonifications médicales et sociales n'aient pas encore été attribuées. Vous en serez informé.e un peu plus tard le cas échéant, par les services compétents.

Pour rappel, depuis la promulgation de la loi sur la transformation de la fonction publique, **les élu.e.s des personnels ne siègent plus en groupes de travail**. L'expérience montre que c'était l'occasion pour nous de faire corriger de nombreuses erreurs et de rétablir les candidats à mutation dans leurs droits. Aujourd'hui, chacun.e est responsable de son barème ; chacun.e doit se montrer vigilant.

Pour autant, **les commissaires paritaires restent à vos côtés !!** Ils l'ont été tout au long de la période de formulation des vœux. Vous avez d'ailleurs été nombreux à nous solliciter et nous vous remercions de votre confiance. Nous continuerons de vous accompagner jusqu'au terme du mouvement (affectation, demande de révision d'affectation, recours..).

**Prochaine étape : 7 juin 12h : Publication des résultats** du mouvement intra-académique dans I-prof ; début de la phase des recours le cas échéant.

## Quand la défense de la ruralité devient prétexte !



Contre toute attente, nous avons appris courant mars que le rectorat envisageait non plus la fermeture du CIO de Saint Jean d'Angély mais celle du CIO de Saintes à la rentrée 2024. La raison est politique et financière, la maire de Saint-Jean-d'Angély ayant proposé de mettre à disposition des locaux à des conditions avantageuses. Du fait de sa centralité, de très nombreux consultants sont accueillis au CIO de Saintes. Sa fermeture obligera les familles et les élèves à se rendre au CIO de Saint-Jean-d'Angély mais beaucoup y renonceront en raison de l'éloignement et du coût en carburant. C'est donc un service public de proximité qui est amené à disparaître. Diverses actions sont en cours pour contrecarrer ce projet funeste.

*Nathalie Ospital*

## Mars 2024, mieux que les JO de Paris : congrès national du SNES-FSU, à La Rochelle !

La Rochelle sera à l'honneur **du 18 au 22 mars 2024**, les instances de notre syndicat ayant décidé que s'y tiendrait notre prochain congrès. Avec la ville de La Rochelle, c'est tout le SNES Poitiers qui est mis à l'honneur !

Des centaines de congressistes de tous horizons, des invités internationaux, des représentants des syndicats « amis » etc... nous feront le plaisir de venir fouler nos terres ; plus pratique tout de même que de naviguer en mer, quand il s'agit d'organiser des débats !

Pour assurer la réussite de ce congrès, nous avons besoin de l'aide de toutes et tous, chacune et chacun en fonction du temps dont il et elle dispose, en fonction des compétences qui sont les siennes. Vous aimez la photo ? Vous avez des envies d'écrire, de dessiner ? Vous avez l'habitude d'organiser des événements ? Vous excellez dans la préparation du café et autres breuvages ? Vous avez simplement envie de donner un peu de votre temps, d'apporter votre contribution à la réussite de ce grand événement ? Alors à vos agendas ! Viendra le moment où nous ferons appel à vous : nous vous

expliquerons en quoi peut consister votre engagement lors de ces journées, mémorables toujours pour qui a déjà vécu un congrès de l'intérieur (la richesse des débats !) ou au niveau de son organisation.

Bien sûr et comme à chaque fois, ce congrès national sera précédé d'un congrès académique qui se fera en terres deux-séviennes !

Que du beau pays, je vous dis !

*Ch Fontaine*



Photo J Farges

## Opération « revalo » : l'entourloupe de trop !

Longtemps promise, la longue saga de la « revalorisation » a connu son épilogue ces derniers jours. L'urgence à revaloriser était évidente ; les tergiversations n'ont pourtant pas manqué. Pire, alors même que nos professions subissent de plein fouet la réforme des retraites, la question de la revalorisation de nos salaires est abordée avec un cynisme révoltant. Toutes et tous n'y auront pas droit déjà, y compris les agrégés qui semblent avoir été oubliés ici. Que dire alors des AESH, AED ! Quant au terme de « revalorisation », nous avons tâté fait de comprendre qu'il n'est pas le bon ici : là où on annonce une augmentation de 10% pour toutes et à tous, la moyenne s'établit plutôt autour de 5,3%, sur la base de l'indemnitaire surtout. Davantage encore, l'entêtement à proposer le pacte conforte l'image d'une profession qui pourrait travailler plus encore. Et nos décideurs de jeter à la presse des chiffres qui donneraient le vertige à qui ne sait pas que, du fait de notre grand nombre, les milliards annoncés permettront à peine de compenser l'inflation. Pendant ce temps, par la logique du pacte, silencieusement, un coin aura été enfoncé dans le statut et nos métiers seront encore plus abimés. On comprend que dans ces conditions l'intersyndicale dans sa totalité ait quitté la table des négociations, qu'elle déplore l'insuffisance criante des mesures annoncées ici. Jugeons plutôt !

### Partie « Socle » : pouvait largement mieux faire !

Mesures indemnitaires :	Mesures sur les carrières :
<p>(Pour rappel, le SNES-FSU revendique prioritairement des augmentations indiciaires, qui présenteraient l'avantage par rapport aux mesures indemnitaires, d'être cumulatives sur la carrière, prises en compte dans le calcul de la pension de retraite et indexées sur les revalorisations futures de la valeur du point.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- doublement de la part fixe de l'ISOE, à 2550 € brut au 1er septembre 2023, alignement de la part modulable pour les professeurs principaux de Première, de Terminale sur les autres niveaux à 1476 €,</li> <li>- alignement de l'indemnité pour sujétion particulière des professeurs documentalistes sur l'ISOE à 2550 €. Les indemnités des PSY-EN et CPE évoluent comme l'ISOE et progressent donc de 1294 € brut</li> <li>- La prime d'attractivité est étendue aux professeurs stagiaires et abondée jusqu'au 7° échelon de la classe normale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- flux annuel garanti de promotions à la hors-classe porté progressivement de 18 % actuellement à 23 % en 2025, (en somme les collègues gagneraient un an)</li> <li>- la classe exceptionnelle connaîtrait une évolution conséquente avec la fin du contingentement à 10 % du corps qui bloquait les possibilités de promotions ; l'accès à l'échelon spécial pour les certifiés, PsyEN, CPE... se ferait dans la continuité de la classe ex.</li> <li>- pour la campagne 2023, les possibilités de promotions à la classe ex sont portées à 10,5 % du corps de manière transitoire.</li> </ul>



### Le pacte : attention DANGER !

Pour qui ?	Envers qui ?
<p>Professeurs, titulaires ou non CPE et PsyEN : oui, en s'inscrivant dans certaines des missions listées. AED, AESH : non Non obligatoire pour les entrants dans le métier pour 2023 Pacte pour une durée d'un an, qui pourrait être reconduit tacitement.</p>	<p><b>Le chef d'établissement</b> qui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en juin, évaluera les besoins,</li> <li>- définira des lettres de mission</li> <li>- aura à contrôler l'exécution des tâches fixées par le pacte</li> </ul> <p>= risque évident de « caporalisation » de la profession, de mise en concurrence des équipes, de pressions plus insoutenables encore... (ce pourquoi une revalorisation de leur rémunération est déjà prévue !)</p>
Pour faire quoi ?	Quelle rémunération ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>- en priorité pour le 2d degré : <b>heures de remplacement</b> à l'interne. C'est la priorité absolue si on en juge à l'insistance de Macron. (la notion d'emploi du temps hebdomadaire vole en éclat ; annualisation en marche..)</li> <li>- Devoirs faits</li> <li>- Référent du dispositif « Découverte des métiers » à partir de la 5eme</li> <li>- Heures de consolidation/approfondissement en 6eme</li> <li>- Stages de réussite pendant les vacances</li> <li>- Référents d'élèves à besoins éducatifs particuliers</li> <li>- Élaboration et mise en œuvre de projets d'innovation pédagogique notamment dans le cadre du CNR</li> <li>- et après ??</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Le pacte est fait de « briques » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une brique de 18h annuelles pour la mission prioritaire de remplacement à l'interne</li> <li>- briques de 24h annuelles pour les autres missions</li> </ul> <p><b>Une brique = 1250 euros/an brut, 1131 euros nets</b></p> <p>« Maxi pacte » = 3 briques = 3 750 € bruts annuels supplémentaires.</p>



**Le SNES-FSU appelle à ne pas signer le PACTE** parce qu'avec le pacte, notre statut serait gravement attaqué: on passerait à une Fonction publique d'emploi dans laquelle la rémunération évolue en fonction du poste occupé et des missions acceptées. Au détriment, parions le, des femmes ! Signer le pacte, c'est penser accroître sa rémunération en acceptant, sur des bases contractuelles « négociées » avec le chef d'établissement, des rémunérations complémentaires indemnitaires individualisées en échange de missions supplémentaires.



**Ce que le SNES-FSU revendique, c'est :**

- une augmentation des salaires sans contreparties pour toutes et tous : professeurs, CPE, PsyEN en début, milieu et fin de carrière. Cette revalorisation doit concerner tous les corps
- un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières, une loi de programmation pluriannuelle
- un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur les prix
- une augmentation des salaires des AED et des AESH, ainsi qu'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

## Formation : deux stages, deux ambiances

Du fait des carrières qui s'allongent, de métiers qui se complexifient, du fait encore de réformes incessantes, nul doute que la question de la formation est un enjeu de notre système éducatif. Au SNES-FSU nous l'avons compris depuis bien longtemps et vous proposons chaque année un programme de stages sur nos métiers, de stages disciplinaires, sur les carrières etc... Ces stages ne rencontrent pas toujours leur public, sans doute parce que nous répugnons trop souvent à laisser nos élèves, trop pressés.es aussi par des calendriers démentiels. Mais vous appréciez ces stages et nous le faites savoir : ainsi du stage STMG, comme en atteste ce témoignage :

Le 30 mars dernier à Poitiers, nous avons pu échanger sur la filière STMG avec des collègues enseignants et PSY-EN de l'académie. Avec l'intervention des collègues du SNES de Paris, nous avons fait un tour d'horizon de cette filière suite à la réforme Blanquer. Ayant commencé à enseigner en septembre 2021 dans ces classes, ce fut pour moi l'occasion de comprendre en détail les changements issus de cette réforme, en particulier la difficulté de proposer aux élèves un enseignement de spécialité riche et structuré en raison des épreuves écrites de terminale en mars.

Au-delà des aspects formatifs, cette rencontre était très enrichissante à travers les échanges de pratiques avec les collègues. En effet partager les expériences sur la pédagogie et les méthodes d'évaluation est vraiment primordial dans cette période de transition. Pour ce qui me concerne, confronter mes pratiques récentes avec des collègues plus expérimentés m'a permis de me rassurer sur certains points et d'ouvrir des possibles sur d'autres.

En résumé, ce type de stage dans un environnement hors du lieu de travail est une réussite pour échanger librement et avoir une vision globale (académique et nationale) sur notre métier et ses contraintes. A renouveler sans hésitation ! »

A défaut de toujours proposer des contenus de formation susceptibles d'intéresser les collègues, **notre institution** innove dans les outils : elle a inventé l'E AFC (Ecole académique de la formation continue), ses interfaces opaques... elle multiplie les webinaires, les FIL (ou formations d'initiatives locales)...

Ainsi, le 2 décembre dernier, des collègues de lettres se retrouvent convoquées à un stage, suite à une demande de FIL. Quelques mois plus tard, ces collègues reçoivent de la rectrice une lettre de rappel à leurs obligations, lettre d'une sévérité extrême, qui devait être portée à leur dossier. Les collègues concernées ne comprennent absolument pas ce qui leur est reproché. Ce courrier suscite évidemment beaucoup de déception, de colère, un fort sentiment d'injustice.

Le SNES et la CGT Educ'action sollicitent donc une audience auprès de la Rectrice (Fo est de la partie aussi). Devant des appréciations radicalement opposées de la part des formatrices d'un côté, des stagiaires de l'autre, la Rectrice accepte de retirer la lettre du dossier des collègues. Un grand soulagement pour les collègues ! Une belle victoire pour nous, organisations syndicales !

Ce qui a alimenté ce terrible couac, on finira par le comprendre : une appréciation, difficile à interpréter, portée sur le stage par un stagiaire ! De quoi conduire chacune et chacun à négliger à l'avenir ce terrifiant outil de « management » qu'est le questionnaire d'évaluation de la formation !

La chose ne s'arrête pas là puisqu'à la demande de la rectrice, une médiation a eu lieu.

D'où il ressort une impression d'un terrible gâchis ! Des collègues chevronnées, impliquées garderont de cet épisode un fort sentiment d'injustice, de colère aussi, de défiance encore envers les actions de formation.

La formation serait-elle devenue une mise en conformité avec un modèle indiscutable ?

Pas certaine en tout cas que ces collègues s'emparent du plan de formation l'an prochain !

C Fontaine



Section Académique de Poitiers

n° 5 - Mars - Avril 2023  
Déposé le 4 mai 2023



Organe de la section académique du SNES  
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex  
Tel : 05 49 01 34 44  
Site : <http://poitiers.snes.edu>  
Mail : [s3poi@snes.edu](mailto:s3poi@snes.edu)  
Directeur de la publication : Christelle Fontaine  
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP N°0927 S 06200  
Issn N°0395-2797 - Publication bimestrielle- Prix 1 €

<p>S2 16 Maison des Syndicats 10 rue de Chicoutimi 16000 ANGOULEME Tel. : 05.45.92.65.65 Mail : S2-16@poitiers.snes.edu</p>	<p>S2 17 Allée du Queyras Avenue du Maréchal Juin 17000 LA ROCHELLE Tel. : 09.66.02.72.15 Mail : S2-17@poitiers.snes.edu</p>
<p>S2 79 Maison des Syndicats 8 rue Cugnot 79000 NIORT Tel. : 06.68.11.36.68 Mail : s2-79@poitiers.snes.edu</p>	<p>S2 86 16 avenue du parc d'artillerie 86034 POITIERS Cedex Tel. : 05.49.01.34.44 Mail : s3poi@snes.edu</p>

SOMMAIRE :	Edito	p. 1
	Mutations intra-académiques : consultation, vérification, demande de modification...	p. 2
	Quand la défense de la ruralité devient prétexte	p. 2
	Mars 2024 : Congrès National du SNES-FSU à la Rochelle	p. 2
	Opération « revalo » : l'entourloupe de trop !	p. 3
	Formation : deux stages, deux ambiances	p. 4

D'où il ressort que le SNES-FSU non seulement offre de vrais espaces d'échanges entre collègues mais assure avec efficacité la défense des personnels lorsqu'ils sont injustement attaqués.